

# Conduite supervisée pourquoi opter pour ce permis ?

Vous pouvez choisir la conduite supervisée à 2 moments : soit au moment de votre inscription dans notre auto-école soit après avoir échoué l'examen de la pratique.

Pour pouvoir réaliser la conduite supervisée il faut que vous ayez déjà obtenu le code de la route, avoir suivi une formation pratique avec l'un de nos enseignant de notre auto-école.

## Quels sont les avantages de la conduite supervisée ?

La conduite supervisée permet d'obtenir une expérience de conduite à prix réduit pour compléter la formation de conduite initiale (minimum 20h) et en cas d'échec à votre examen de conduite, la conduite supervisée vous permet de perfectionner les apprentissages en attendant de repasser l'examen.

La conduite supervisée, augmente bien évidemment les chances de réussite à votre examen au permis B. Selon une étude de la sécurité routière, 74% de chance de l'obtenir dès la première fois contre 55% par la voix traditionnelle.

## Comment se passe la conduite supervisée ?

Vous réalisez la conduite supervisée avec un accompagnateur. D'abord nous organisons un rendez-vous préalable avec l'enseignant et votre futur accompagnateur.

La conduite supervisée se déroule avec un accompagnateur. L'enseignant décidera si vous êtes aptes à conduire avec votre accompagnateur. Vous recevrez une série de conseil pour que vous puissiez commencer votre période de conduite accompagnée.